**Troisième réunion intersessionnelle pour le dialogue et la coopération sur les droits de l’homme et l’Agenda 2030 sur le développement durable**

Genève, le 14 janvier 2021

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Vice-Président,

Durant l’année passée, nous avons tous été témoins de l’impact multidimensionnel de la pandémie de Covid-19, n’épargnant aucun pays, ni aucune population. Il est bien établi que ce sont les personnes les plus vulnérables qui souffrent davantage durant cette crise. Dans les cas les plus regrettables, il s’ensuit une érosion rampante de leurs droits humains, sous prétexte d‘urgence sanitaire, mais sans le couvert de la loi ou de la Constitution.

Dans ce contexte, le Luxembourg souligne l’importance d’adopter une approche basée sur les droits humains lors de la mise en œuvre de l’Agenda 2030, comme dans la lutte contre Covid-19 et dans nos efforts du *Build back better*. A côté du *leadership* inspirédu Secrétaire général et de la Haut-Commissaire, les recommandations formulées par les organes de traités, les procédures spéciales et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l’homme constituent des références et des options d‘action précieuses.

Le Luxembourg confirme son engagement pour une approche basée sur la solidarité, la coopération multilatérale, la coordination des expertises et des moyens et le respect de l’état de droit en réponse aux crises sanitaires mondiales, telles que la pandémie de COVID 19.

Le défi majeur que le Secrétaire général Guterres a lancé aux Nations Unies et à ses membres, consiste à redoubler dans nos efforts, pour venir à bout de la pandémie, bien sûr, mais également de tirer profit de la situation et de mieux faire qu’avant. Concrètement cela devra se traduire, entre autres, par l‘élimination de mesures discriminatoires intolérables et une lutte plus soutenue contre les inégalités. L‘objectif d’un développement durable et inclusif, garantissant notamment l’accès à des soins de santé pour toutes et pour tous, tout en préservant la dignité humaine, peut servir de phare à notre action conjointe

Dans cet esprit, le Luxembourg continuera à s’engager du côté des défenseur(e)s des droits humains dont le travail contribue également à informer la prise de décisions dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Candidat pour un siège au Conseil des droits de l’homme pour la période de 2022 à 2024, mon pays réitère qu’il est plus important que jamais de soutenir un modèle de coopération internationale efficace pour mettre en œuvre l’Agenda 2030. L’approche collective basée sur les droits humains est la plus prometteuse pour réaliser les objectifs auxquels nous avons tous souscrits en 2015 et pour être à la hauteur des défis globaux.

Merci pour votre attention.